



"Aret Kokin Nu Laplaz" [AKNL] / "Stop Stealing Our Beaches" – Civil society coalition in Mauritius against the privatisation of the last wild beaches remaining and the destruction of their unique ecosystems.

Email: contact@aknl.net Website: www.aknl.net

Aret Kokin Nu Laplaz
c/o 70, Ganga Lane
Belle Rose, Rose Hill
République de Maurice

L'Honorable Kavydass Ramano

Ministre de l'Environnement, de la Gestion des Déchets Solides et du Changement Climatique
Ken Lee Tower, Cnr Barracks & St Georges Streets,
Port-Louis
République de Maurice

Mardi 16 Juin 2020

Sujet : La Loi des Finances 2020 – l'accès de la société civile au Tribunal d'Appel pour l'Environnement et l'Aménagement du Territoire

Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Gestion des Déchets Solides et du Changement Climatique,

Ceci est la quatrième correspondance qui vous est adressée par la coalition de la Société Civile *Aret Kokin Nu Laplaz* (AKNL) depuis votre prise de fonction en novembre dernier. Nous vous adressons ici un appel des plus urgents. Le droit démocratique fondamental d'accès pour tous à la justice est menacé dans le domaine environnemental.

Monsieur le Ministre, allez-vous permettre que la société civile, les organisations environnementales, les individus regroupés qui souhaitent porter devant une Cour ou un Tribunal de justice une action pour éviter la dégradation de notre environnement, n'aient plus le droit de le faire ? En effet, la Loi des Finances 2020 (Finance Act 2020) qui sera votée ces jours-ci au Parlement va définir qui aura, ou non, accès au Tribunal d'Appel pour l'Environnement et l'Aménagement du Territoire.

L'annexe du Discours du Budget du 4 juin 2020 fait état d'une décision du Gouvernement qui ne fut pas annoncée dans le texte lu du Discours par le Ministre des Finances et retransmis en direct à la population : le Gouvernement compte modifier la loi régissant le *Environment and Land Use Appeal Tribunal* "to specify clearly who can appeal against the decision of the Ministry of Environment, Solid Waste Management and Climate Change to issue, or not, an EIA License." Cette mesure est annoncée dans la sous-section (b) "Easing of Construction Permits" de la section intitulée "Improving our Doing Business Environment". Ce contexte semble indiquer, clairement, que cet amendement ne vise nullement à renforcer la protection de l'environnement mais plutôt à permettre à ce que les constructions puissent avoir lieu avec le moins d'entraves possibles.

Monsieur le Ministre, nous vous avons offert notre aide lors des Assises Nationales de l'Environnement, car nous pensons que vous avez la motivation de mieux faire que vos prédécesseurs. Mais suite au discours du Budget présenté par votre collègue le Ministre des Finances, nous craignons que vos efforts du début s'en trouvent affaiblis. Cependant, si vous décidez de vous battre pour qu'une politique cohérente et respectueuse de l'environnement et de nos droits humains prime enfin, nous vous soutiendrons.

Le collectif de citoyens engagés que nous représentons milite depuis 6 ans contre l'accaparement de nos dernières plages, pour la préservation des écosystèmes côtiers fragiles et pour un développement dans ces régions du littoral qui soit durable, respectueux de l'environnement et des humains qui y habitent. Le public mauricien porte beaucoup d'intérêt au combat que nous menons. Nous avons bénéficié durant ces années

d'un franc soutien, car les membres du public y voient la défense d'un intérêt commun, celui de préserver ce qui peut encore l'être de notre littoral, notre Patrimoine naturel.

Nous vous présenterons dans les sections ci-après en quoi une restriction du droit des citoyens de saisir le Tribunal d'Appel pour l'Environnement et l'Aménagement du Territoire constituera 1) un recul majeur des droits démocratiques, contraire à l'Objectif de Développement Durable numéro 16 de donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité, et 2) une décision qui est motivée par un raisonnement économique erroné et rétrograde par rapport aux Objectifs de Développement Durable que les pays doivent respecter pour que l'Humanité puisse faire face à l'urgence climatique.

Au regard de la gravité de la situation, nous nous voyons contraints d'alerter la communauté internationale, notamment les secrétariats des Conventions pour la Biodiversité et contre le Changement Climatique, et les fonds de financements publics afférents, ainsi que la Commission Européenne du fait qu'elle avait soutenu financièrement la tenue des Assises Nationales de l'Environnement en décembre dernier, durant laquelle le Premier Ministre et vous-mêmes aviez non seulement annoncé divers grands engagements pour le développement durable mais aussi invité les citoyens et les ONGs à travailler avec l'Etat. Le Premier Ministre annonçait: « *la préservation de l'environnement n'est pas uniquement l'affaire du gouvernement. Il concerne aussi les secteurs publics et privés tout comme les ONGs et les membres de la société civile. [...] La jeunesse, les ONGs et la société civile dans son ensemble sont des alliés incontournables du gouvernement.* »

(1) Restreindre le droit de recours au Tribunal d'Appel pour l'Environnement et l'Aménagement du Territoire: un recul majeur des droits démocratiques, contraire à l'Objectif de Développement Durable numéro 16 de donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

Monsieur le Ministre, nous avons pris note de votre appel à la population à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement: « *Le gouvernement a fait de la préservation de l'environnement et la biodiversité une priorité nationale. Chacun de nous a un rôle à jouer et doit devenir un éco-citoyen. Il est impératif de développer une culture écologique à tous les niveaux de la société et d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement [...]. La transition écologique ne concerne pas seulement le gouvernement, mais également les citoyens, la société civile et les autres acteurs de développement.* »

Cependant, au-delà de ce discours prometteur, encore faudrait-il que les éco-citoyens, que vous nous encouragez à devenir, aient le droit d'agir légalement. Participer au bon déroulement de la démocratie n'équivaut pas uniquement à aller voter. Nous ne sommes pas des citoyens démissionnaires de nos responsabilités et il faut dire tristement que nous vivons dans un pays où lorsque les citoyens osent se battre pour protéger notre patrimoine naturel, certains hauts membres du Gouvernement dans un passé récent sont allés jusqu'à remettre en question cette même démocratie, suggérant que ce pays « *mériterait une dictature* ». C'est ce qu'avait déclaré en 2017 Sir Aneerood Jugnauth, alors Ministre « *Mentor* » et de la Défense, en prenant le parti de certains promoteurs hôteliers et en affublant la coalition citoyenne AKNL de termes dégradants.

L'amendement annoncé dans le Finance Act est la confirmation d'une tendance observée durant ces dernières années, où l'accès à la justice se fait de plus en plus difficile pour les citoyens qui souhaitent intervenir afin de protéger au mieux notre environnement contre des destructions irréversibles. Nous souhaitons d'emblée souligner le fait qu'il n'y ait pas abus du droit d'ester en Justice de notre part, ou de la part d'autres citoyens d'ailleurs. Les rares fois où nous avons tenté d'accéder à la justice, nous l'avons fait en invoquant le principe de l'« *Environmental Stewardship* », clairement défini dès le début du *Environment Protection Act*: « *It is declared that every person in Mauritius shall use his best endeavours to preserve and enhance the quality of life by caring responsibly for the natural environment of Mauritius.* »

Ainsi il vous suffira de vous enquérir sur le nombre d'appels logés sur cette base et vous pourrez très vite vous rendre compte, Monsieur le Ministre, qu'il n'y a pas un quelconque « abus » de justice par les citoyens. Au contraire, ces cas ont en commun la défense de Espaces Naturels Sensibles (dunes de sable, zones humides, drains naturels, récifs coralliens...), qui sont en plus dans la zone côtière. Nous nous battons avec des moyens extrêmement limités, en tant que bénévoles, aidés d'une poignée d'experts légaux et scientifiques ayant accepté de travailler gratuitement ou pour une modique somme, contre les services légaux de l'Etat et des promoteurs, qui disposent eux de ressources considérables. Nous le faisons au nom du bien commun, pour préserver le patrimoine des générations présentes et futures contre la folie destructrice des gains à court termes.

Ces dernières années, nous avons vu la prolifération de projets immobiliers et hôteliers dans la zone côtière, des projets ciblant les derniers espaces encore non-construits et qui en plus abritent des zones écologiques fragiles et précieuses. Ce sont des écosystèmes naturels encore plus ou moins intacts, les derniers sur le littoral, qui permettent de préserver la santé des lagons. Ce sont des alliés naturels, qui nous offrent une zone tampon contre la montée des eaux et l'érosion de plus en plus accrue de nos côtes. Pour essayer de sauver ces écosystèmes, des citoyens se sont tournés vers le Tribunal de l'Environnement et la Cour Suprême, en allant de surcroît commanditer divers études d'experts. Nous ne sommes pas des contestataires frivoles, Monsieur le Ministre. Gardons en tête que Maurice est une île hautement vulnérable et que nous ne pouvons pas nous permettre d'être irresponsables. Le Principe de Précaution est primordial, vital. La justice pourra évaluer la bonne foi de ces citoyens qui se présentent devant elle.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons donc d'intervenir auprès de vos collègues Ministres et députés afin qu'un amendement pour restreindre les droits de recours au judiciaire ne soit pas voté. **A la place, nous vous demandons que l'amendement vienne entériner la pleine reconnaissance dans les cours et tribunaux du droit de tout citoyen mauricien d'avoir recours au judiciaire pour protéger l'environnement du pays, en conformité avec l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces - Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.)**

Il est temps de faire évoluer cette approche dépassée qui consiste à exiger d'un individu qu'il ou elle doive obligatoirement démontrer au juge en quoi la destruction d'un marécage, d'un lagon, d'un écosystème, va l'impacter directement et personnellement, pour que sa démarche pour sauver un Espace Naturel Sensible (*Environmentally Sensitive Area*) soit considérée recevable. Nous parlons de la protection des 'Commons', Monsieur le Ministre. Les dégâts sur l'environnement nous affectent tous. La crise climatique et les récentes pandémies telles que le Covid-19 ont bien démontré qu'à force de nuire aux écosystèmes, c'est l'ensemble de l'Humanité qui en souffrira, si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera dans le futur. Nous devons donc TOUS protéger les biens COMMUNS et veiller au maintien de l'équilibre naturel de notre environnement, afin qu'il soit sain pour nous et les générations à venir.

Ces 10 dernières années, de nombreuses modifications ont été faites au *Environment Protection Act* ou au cadre légal du Tribunal de l'Environnement avec pour effet de rendre difficile l'accès au tribunal ou de confier des pouvoirs étendus et discrétionnaires soit au Ministre lui-même, soit à des agences de soutien aux entreprises et investisseurs telles que le *Board of Investment* devenu aujourd'hui le *Economic Development Board* (EDB). Ces changements répondent à un souci de facilitation des affaires et n'ont rien à voir avec une protection plus efficace de l'environnement et les Objectifs de Développement Durable. En 2017 notamment, le Finance Act d'alors avait rendu quasiment impossible la possibilité pour les citoyens d'aller devant le Tribunal de l'Environnement en réduisant le délai pour loger un appel de 42 jours à 21 jours, et en imposant qu'aucun document ni témoignage ne puisse être soumis après ce délai. Vous imaginez la course contre la montre que cela représente, alors que nous n'avons pas de grands moyens financiers et qu'il faut mobiliser en un temps record, une équipe légale, des experts scientifiques afin que nous puissions accéder au Tribunal ? Le Finance Act 2020 viendra tout simplement parachever le travail de sape anti-démocratique commencé en 2017.

Il y a de même une opacité croissante dans les processus de demande de permis environnementaux, notamment des permis d'*Environmental Impact Assessment* (EIA). Certains grands projets d'infrastructures récents ont vu leurs rapports EIA être classés confidentiels et hors d'accès du public, quand bien même des habitants d'une région donnée peuvent avoir des réticences et des craintes par rapport à un projet qui va se faire dans leur voisinage. D'autre part, on voit se multiplier des projets privés de luxe qui sont dispensés d'obtenir un permis EIA, contrairement à ce que peut prévoir le *Environment Protection Act*. Ceci se fait particulièrement sous certains *Development Schemes* qui permettent d'expédier les démarches administratives sous la houlette de l'*Economic Development Board* (EDB). Les décisions et procédures de l'EDB sont opaques et échappent à tous mécanismes d'examen public. Quant à la participation des citoyens dans les processus d'examen des demandes de licences EIA, celle-ci se limite à envoyer au Ministère de l'Environnement des commentaires durant le période ouverte aux consultations publiques. Ces commentaires ne reçoivent presque jamais de retour et ne sont pas pris en compte en définitif. Les demandes d'éclaircissements additionnelles sont ignorées la plupart du temps. On invite les citoyens à une participation « administrative », pour ne pas dire « pour la galerie ».

Le Ministère de l'Environnement ne peut vraisemblablement pas prétendre que tous les rapports EIA avalisés ces derniers temps étaient sans reproches. Nous avons des exemples alarmant de rapports qui omettent de mentionner la présence d'Espaces Naturels Sensible (*Environmentally-Sensitive Areas*), des rapports pour des hôtels de plage qui ne mentionnent pas une fois le mot « lagon ». Il y a des rapports défaillants qui ont pourtant obtenu leur feu vert. Nous avons déjà porté certains de ces cas à votre connaissance, Monsieur le Ministre, dans nos correspondances précédentes. Nous parlons là en plus de projets qui vont se faire sur les terres de l'État, cédées à bail à des promoteurs. Nous attendons toujours d'avoir une rencontre avec vous à ce sujet.

(2) Restreindre le droit de recours au Tribunal d'Appel pour l'Environnement et l'Aménagement du Territoire: une décision motivée par un raisonnement économique erroné et rétrograde par rapport aux Objectifs de Développement Durable.

Monsieur le Ministre, les termes « environnement », « climat », « écosystème » sont le plus souvent utilisés dans le Discours du Budget National 2020-2021 pour évoquer un « environnement propice aux affaires », un « *conducive business climate* », un « écosystème adapté aux entrepreneurs ». Mais parlant d'économie justement, aucune mention n'est faite concernant **la comptabilité du capital naturel de notre pays**, à savoir évaluer et intégrer la valeur économique des services que les écosystèmes naturels rendent gratuitement à la société pour le bien-être et la santé des humains. En 2014, le *Mauritius Case Study* en matière de « *Experimental Ecosystem Natural Capital Accounts* » avait fait de Maurice une référence mondiale, avec une méthodologie citée en exemple notamment par le programme de développement durable de la Banque Mondiale. Nous étions en avance. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous accusons un retard par rapport à d'autres pays pendant que notre méthodologie est reprise et perfectionnée à travers le Monde. Ces indices de mesure ne semblent pas intéresser notre Ministre des Finances. Or, l'Objectif d'Aichi numéro 2 du "Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020" stipule justement que tous les pays ont l'obligation suivante: « *D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.* » Cela est directement en lien avec les Objectifs de Développement Durable 15 cible 9 et ODD 17, cible 19.

Nous devons comprendre que la réussite d'un Petit Etat Insulaire vulnérable au changement climatique ne peut consister à rentrer dans le Top 10 du classement mondial du *Ease of Doing Business* de la Banque Mondiale, d'autant que nous sommes déjà à la 13^e place ! De façon générale, une politique économique nationale qui se veut au service du bien-être et du progrès des Mauriciens ne peut se limiter au « *Ease of Doing Business* » avec comme priorité le « *easing of construction permits* ».

Vous évoquez souvent que la crise du Covid-19 nous a ouvert les yeux sur l'urgence d'amorcer une transition écologique et pourtant, votre collègue le ministre des Finances a présenté un plan de relance qui sonne déjà comme la mort de notre environnement, suivant l'adage rétrograde : « *quand la construction va, tout va* ». Il nous présente une société suicidaire, qui poursuit un mode de développement aveugle et qui non seulement laisse de côté des individus mais remet aussi en cause les conditions de vie future des enfants. Voilà comment a résonné le discours de votre collègue à nos oreilles.

En effet, à quoi bon venir annoncer que le Gouvernement va mettre des milliards de l'argent public dans la construction de drains artificiels quand en même temps pour des villas de luxe (qui ne se vendent d'ailleurs pas par milliers) et des hôtels (qui ne se remplissent qu'aux deux tiers) l'on détruit des zones humides et drains naturels qui absorbent et canalisent les pluies torrentielles, évitant au pays des inondations ? Avons-nous seulement conscience de la valeur inestimable des services rendus gratuitement par ces écosystèmes?

Déjà en avril 2018, l'*Economic Development Board* en la personne de M. Sachin Mohabeer avouait dans les colonnes d'un quotidien qu'il nous faudrait au moins 10 ans pour écouler le stock de 4,000 villas et appartements de luxe déjà construits. Entre-temps d'autres projets ont été avalisés, notamment dans la zone côtière. Nous pouvons citer en exemple les projets dans le Nord du pays où des pelleteuses faisaient le va-et-vient dans une zone humide, pourtant classée « high conservation value » au lendemain du *World Wetlands Day* célébré en grande pompe par le Gouvernement.

La notion de protection de nos biens communs semble étrangère à la feuille de route du Ministre des Finances. Une réflexion économique qui fait peu de cas des impacts de l'activité humaine sur l'environnement ne nous arme pas pour faire face aux défis du 21^e siècle. Elle relève plus de la pensée économique néo-classique du 18^e siècle qui ne prenait pas en compte de la nature limitée de nos ressources naturelles, tels un Adam Smith en 1776 ou un Jean-Baptiste Say en 1803. C'était il y a près de 250 ans.

Planifier avec le Produit Intérieur Brut (PIB / *Gross Domestic Product* (GDP)), ou du *Ease of Doing Business Index*, comme seuls indicateurs de développement est une approche aujourd'hui insuffisante et rétrograde. Que faisons-nous des inégalités sociales et économiques et des urgences environnementales ? Quand le PIB croît, est-ce pour tous ou juste pour une élite ? La croyance néolibérale dans le « *trickle down economy* », à savoir que donner un maximum d'avantages aux plus riches, c'est dans l'avantage de la majorité, notamment des pauvres, a été confirmé comme étant une erreur stratégique par l'instance mondiale suprême en matière de planification économique. La Banque Mondiale a en effet coup sur coup publié en 2018 et en 2019, des rapports démontrant que le modèle de développement à Maurice ces 15 dernières années avait aggravé les inégalités : « *Mauritius: Addressing Inequality through More Equitable Labor Markets* » et « *Mauritius: Earnings Mobility and Inequality of Opportunity in the Labor Market* ». La primauté du marché, de la dérégulation, du néolibéralisme sur tout le reste ne bénéficie qu'à une poignée et détruit notre capital naturel. Il faut absolument changer de paradigme.

En France, suite aux travaux coordonnés par les Professeurs Joseph Stiglitz et Amartya Sen, tous deux Prix Nobel d'Economie, le Parlement français a voté en avril 2015 la loi Sas qui oblige le gouvernement à remettre annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation de l'impact des principales réformes envisagées, notamment dans le cadre des lois de finances annuelles.

A moins de vouloir faire de Maurice un modèle de développement rétrograde, en 2020, avec l'urgence climatique qui pèse sur nous, les doctrines du laisser-faire des néolibéraux sont non seulement dépassées, elles sont dangereuses. Privilégier la croissance à court terme, c'est fermer les yeux sur le poids qui pèsera sur les générations à venir lorsqu'elles devront payer le prix fort de nos excès. Cela est criminel ! Encore plus en tant que *Small Island Developing State* qui subit et subira davantage de plein fouet les effets du

changement climatique. Pouvons-nous être sourds à ces millions de jeunes de par le monde, dont à Maurice, qui manifestent leur désarroi devant le constat que notre génération est en train hypothéquer leur avenir ? Et si ces jeunes mauriciens demandaient le droit d'agir en justice pour protéger leur lieu de vie, leur environnement ? Serait-ce une demande aussi saugrenue que cela, Monsieur le Ministre ?

Maurice étant une petite île, nous n'avons pas un territoire avec des espaces de nature préservée à perte de vue. Non, nous ne voulons pas que les derniers pans de notre littoral soient bétonnés et privatisés et il s'agit d'une demande légitime. En effet, actuellement, le public ne peut accéder et profiter qu'à 14% du littoral mauricien (48 kilomètres de plages publiques sur 322 kilomètres de côtes que compte l'île Maurice). En l'absence de chiffres officiels depuis 2005, nous avons estimé qu'environ la moitié de notre linéaire côtier, soit 150 kilomètres, a été privatisé pour des hôtels, villas de luxe et terrains de golf. Et ce constat devra très certainement être revu à la hausse, car d'autres pans de notre littoral sont devenus l'atout de vente principal pour des projets de *Smart Cities* par de gros promoteurs fonciers.

Il y a des pays, où grâce à l'action des citoyens, l'État a permis au contraire la mise sur pied d'organisme tel que le Conservatoire du Littoral en France, pour justement répondre à la nécessité de sauvegarder, de récupérer plus d'espace dans la zone côtière à but de conservation et pour le bien-être des habitants. Nous avons d'ailleurs proposé lors des Assises Nationales de l'Environnement la mise sur pied d'un Conservatoire du Littoral pour la République de Maurice. Mais qu'advient-il de cette proposition, Monsieur le Ministre ?

Conclusion

Monsieur le Ministre, si la loi régissant le *Environment and Land Use Appeal Tribunal* est modifiée pour enlever aux citoyens le droit d'aller devant la justice, l'Etat mauricien sera en totale contradiction non seulement avec l'ODD 16 mais aussi avec les nouveaux engagements internationaux post-2020 que les Etats vont prendre bientôt. Vous vous rendez bientôt au COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique. Y sera adopté un plan pour la protection de l'environnement et de la biodiversité pour les 10 prochaines années, notamment le '20 action-oriented targets for 2030' qui fait partie du 'Post-2020 global biodiversity framework' pour atteindre l'objectif en 2050 de vivre en harmonie avec la Nature. Parmi les principes cardinaux figure la nécessité d'encourager davantage les citoyens et de la société civile à participer pleinement dans la protection de l'environnement. Le droit légal d'intervenir devient une nécessité aussi.

En Décembre dernier, nous avons participé aux Assises Nationales de l'Environnement quand bien même certains nous disaient que nous allions perdre notre temps et que tout ceci n'était qu'une mascarade. Mais nous vous avons accordé le bénéfice du doute, car vous étiez nouvellement élu et il aurait été malvenu de notre part de vous sanctionner pour le bilan catastrophique de votre prédécesseur. Cependant, 6 mois après ces Assises Nationales, force est de constater que votre plan stratégique national 2020-2030 pour l'environnement n'a pas encore vu le jour que déjà certains de vos collègues vous contredisent dans votre démarche. Cela confirme malheureusement une crainte soulignée parmi les participants de la société civile présents lors des consultations, à savoir l'absence de cohérence entre les stratégies des différents ministères par rapport à celle du ministère de l'environnement.

Nous nous permettons de conclure en ouvrant le débat davantage. Notre Constitution définit l'identité des citoyens suivant une acception, figée, de « *way of life* ». Mais le « *way of life* » ne serait-il pas façonné au fil des générations par notre lieu de naissance et cadre de vie, et donc par notre environnement? Notre environnement naturel nous définit. Ce Patrimoine naturel, ces paysages, cet environnement, ces écosystèmes, qui nous ont protégé et nourri au fil des générations font partie intégrante de notre "way of life". Quand bien même, beaucoup opte encore pour le morcellement de la Nation Mauricienne en communautés ethniques distinctes, nous nous accordons à dire que nous avons au fil des générations développé un mode de vie à la mauricienne ancré dans une réalité. Une Culture Nationale. Défendre notre environnement revient aussi pour les citoyens que nous sommes à défendre notre mode vie. Nous vivons

depuis des générations maintenant sur cette île. Nous sommes un Peuple et notre environnement naturel renferme nos mémoires, nos traditions personnelles et communes.

Il est donc temps, enfin, de reconnaître le lien direct entre les droits humains et le droit environnemental comme le souligne la Commission Nationale des Droits Humains à Maurice dans son rapport annuel de 2017, sous la section « *Environmental rights* » : « *Environmental rights are classified as 'third generation' human rights. The right to life being paramount, the right to a safe and sustainable environment becomes important since other rights become dependent on it.* »

Monsieur le Ministre, nous espérons donc que notre appel sera entendu et que l'amendement qui sera voté ne sera pas restrictif et établira au contraire le *locus standi* des citoyens d'agir *as stewards of our environment*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collectif de citoyens engagés AKNL,



Carina Gounden



Yan Hodkoomsing

Copie à:

- Membres de l'Assemblée Nationale de la République de Maurice
- La Présidence de la Commission Européenne
- La Présidence de la 26e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26)
- L'Agence Française pour le Développement
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- Le secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique
- Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- Le secrétariat de la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar)
- Le Fonds pour l'environnement mondial (Global Environment Facility)
- Le Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund)
- Les media mauriciens